

Rappel de l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : « *Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.*

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant. »

Le Comité de Suivi Individuel (CSI) formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien à la direction de l'Ecole Doctorale, à la doctorante ou au doctorant et à la direction du projet doctoral. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'ED SIS

Déroulement d'entretien du CSI

- Etape 1 : en amont de la réunion du CSI, la doctorante ou le doctorant :
 - rédige un rapport sur l'avancée de ses travaux et le dépose sur sa page personnelle dans Améthis,
 - complète le formulaire **Compte rendu du comité de suivi individuel**, l'enregistre sous « *CSI_NOM_Prénom_2024* » et l'envoie également aux membres du CSI.
- Etape 2 : La doctorante ou le doctorant et son encadrement organisent un rendez-vous, en présentiel ou en visioconférence, avec les membres du CSI.
- Etape 3 : Déroulé du rendez-vous avec le CSI :
 - 1) Phase 1 : la doctorante ou le doctorant présente ses travaux devant les membres du CSI et son encadrement, une discussion scientifique est menée en présence de tout le monde.
 - 2) Phase 2 : la doctorante ou le doctorant s'entretient seul avec les membres du CSI. La fiche d'entretien confidentiel correspondante peut être complétée si nécessaire.
 - 3) Phase 3 : les encadrantes et/ou encadrants s'entretiennent seuls avec les membres du CSI. La fiche d'entretien confidentiel correspondante peut être complétée si nécessaire.
- Étape 4 : Le CSI complète le **formulaire Réunion du comité de suivi**. Il formule des recommandations et rédige un avis circonstancié de réinscription qu'il transmet à la doctorante ou au doctorant, ainsi qu'à la direction du projet doctoral.

Les fiches d'entretien confidentiel, si elles sont complétées, doivent être signées par les membres du CSI même si l'entretien est effectué par visioconférence et envoyées séparément au secrétariat de site de l'ED SIS avant le 1^{er} juillet 2025 (emails indiquées dans le compte-rendu)

Entretien en privé avec la doctorante ou le doctorant

« En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. » Art 13 al. 5 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Fiche confidentielle à adresser, le cas échéant, séparément à la direction de l'École Doctorale Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

☐ RDV1	☐ RDV2	☐ RDV3	☐ RDV4 et au-delà	☐ RDV hors campagne annuelle
Date et lieu du Comité de Suivi Individuel :				
Nom et prénom du doctorant :				
Nom et prénom de la directrice ou du directeur du projet doctoral :				
Membre du CSI :				
Membre du CSI :				
Membre du CSI :				

1. La doctorante ou le doctorant a-t-il.elle signalé des difficultés particulières?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, quelles solutions lui ont été proposées ?

2. Points forts, points faibles soulignés par le comité de suivi individuel

Pour le Comité de Suivi Individuel

Signature

Signature

Signature